VSRB VA ABRS

Rapport de gestion **2018**

Nous nous impliquons à renforcer la position et l'image des banques régionales en Suisse.

Sommaire

Avant-propos 4

Activités 6

Rapport annuel 8

Position de l'Association 14

Keyfigures 15

Commissions d'experts 16

Conseil d'administration et Secrétariat 18

Membres 19

Avant-propos

Un nouvel acteur a rejoint le marché financier suisse le 14 mai 2018: les banques régionales ont créé l'Association des banques régionales suisses (ABRS). Jusqu'à la fin de l'année, le nombre de membres a crû à 59, ce qui correspond au quart de toutes les banques suisses gérant ensemble environ 10% du volume hypothécaire en Suisse.

L'Assemblée constitutive a rallié une attention positive. Les orateurs et invités éminents y ont fortement contribué, notamment le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral des finances (DFF), le professeur Thomas Jordan, président de la Direction générale de la Banque nationale suisse (BNS) et Monsieur Thomas Bauer, président de la Surveillance fédérale des marchés financiers (FINMA).

L'ABRS a pu s'appuyer sur les structures existantes et être ainsi opérationnelle dès le premier jour. Cela s'imposait également: de nombreux développements affectant directement ou indirectement les intérêts des banques régionales étaient déjà en cours sur la place financière suisse. Les responsables de mandats existants et nouveaux dans les instances de la place financière ont grandement profité dans l'accomplissement de leurs tâches des ressources associatives nouvellement créées. Leur légitimité dans la défense des intérêts des banques régionales en a été considérablement améliorée. Inversement, il est désormais plus aisé pour tous les interlocuteurs d'attribuer les responsables de mandats à tel ou tel élément du marché financier.

Le système de milice constitue la base du travail au sein de l'Association. L'année écoulée a été intensément utilisée pour construire systématiquement un réseau de spécialistes, visant à garantir une formation d'opinion concrète et efficace. Cela permet également aux responsables de mandats d'être informés des nouveaux développements à un stade précoce et d'obtenir des informations pertinentes. Enfin, l'utilisation d'une plateforme de communication structurée avec des ressources optimales garantit un traitement approprié de l'information et la formation de l'opinion parmi les membres.

La nouvelle Association s'intègre parfaitement dans le paysage associatif existant de la place financière. La coopération avec l'Association suisse des banquiers (ASB) et ses quelque 60 groupes de travail et autres instances est intensive. De même, la collaboration à la plateforme de coordination des banques domestiques ralliant l'Union des Banques Cantonales Suisses, la Banque Migros et le Groupe Raiffeisen constitue un élément de base important pour l'échange et la formation de l'opinion. L'échange commun avec les politiciens de l'Intergroupe parlementaire banques domestiques (IPBD) revêt ici une importance particulière.

Le dialogue avec les autorités a été instauré directement au cours de l'année de fondation. Des rencontres annuelles avec la BNS et la FINMA auront donc lieu à partir du printemps 2019 afin de favoriser les échanges.

En plus de représenter les intérêts, l'ABRS doit selon son objectif fournir aux banques membres une plateforme d'échange de points de vue. L'Assemblée constitutive a instauré un premier jalon, tout comme le colloque ABRS sur le thème LSFin. Cette dernière a suscité un grand écho et l'occasion de s'informer sur les mesures appropriées et les ajustements en attente, alors que l'opportunité d'échanges avec d'autres représentants des banques d'expériences et sur les conséquences de la mise en œuvre a été utilisée activement.

La création de l'Association a fortement contribué à renforcer la présence des banques régionales dans le contexte politique et réglementaire et leur perception par la collectivité. C'est pourquoi nous tirons le bilan d'une année de fondation très réussie.

Jürg Gutzwiller
Président

Jürg de Spindler
Directeur

Activités 2018

14 mai, Assemblée constitutive

L'Assemblée constitutive de l'Association des banques régionales suisses (ABRS) s'est déroulée dans les murs de l'Hotel Bellevue Palace à Berne. Aussi bien le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral des finances, que le professeur Thomas Jordan, président de la Banque nationale suisse, ont adressé un message de bienvenue à la nouvelle Association.

19 septembre, manifestation de réseau IPBD

L'ABRS coordonne la représentation des intérêts politiques avec d'autres banques domestiques. Dans ce contexte, des membres des Chambres fédérales sont invités à un événement chaque automne. Cette année, les invités ont profité d'un voyage circulaire avec le TEE des CFF.

13 novembre, colloque ABRS

La manifestation spécialisée ABRS constitue une combinaison d'approfondissement thématique et d'échange convivial, chaque fois en novembre. Elle s'est tenue pour la première fois au Stadttheater Olten, expliquant les conséquences de la LSFIN pour les banques régionales.

Rapport annuel

La première année de l'Association a été caractérisée à la fois par la mise en place de structures et de processus, ainsi que par des prises de position sans délai sur des révisions courantes de réglementations. Les facteurs de réussite sont la combinaison du savoir-faire et de l'expérience pratique ainsi que de la mise en réseau avec les autorités et les organisations d'importance.

Mise sur pied et fonctionnement des structures associatives

En raison des ressources intentionnellement optimisées, il est essentiel que l'Association soit organisée de manière concrète et efficace. Elle résout cette tâche au moyen d'une plateforme Web qui permet de communiquer rapidement et aisément avec les 59 établissements membres. D'une part, il s'agit d'un forum de communication avec les directions des banques membres et, d'autre part, de forums thématiques sur des informations techniques et des consultations sur les changements à venir. À l'instar de l'ASB, l'ABRS répartit les sujets entre les domaines de la formation, de la numérisation, de la comptabilité financière, du droit et de la Compliance et de la fiscalité. Des task forces composées d'experts de nos banques membres sont engagées pour une prise de position concrète sur un dossier spécifique dans le cadre d'auditions et de procédures de consultation. Le Secrétariat constitue de telles task forces, les accompagne dans le processus de formation de l'opinion et assure la liaison avec les instances externes respectives. Le point de départ est un suivi cohérent des changements réglementaires et politiques qui affectent directement et de manière tangible les intérêts des banques régionales.

Les instances externes constituent le deuxième pilier de notre représentation des intérêts: trois douzaines de représentants des banques membres y participent, ici également selon le système de milice, au sein d'organisations de la place financière suisse. La plupart sont des groupes de travail, des commissions spécialisées et des comités directeurs de l'ASB, qui est l'interlocuteur le plus important pour l'ABRS. En outre, il existe des contacts avec d'autres organisations énumérées plus loin dans le rapport annuel. Le Conseil d'administration de l'ABRS désigne les représentant/es des instances dans le cercle des établissements membres affiliés. Le Secrétariat appuie les mandatés dans leur travail et s'assure, de concert avec les task forces, qu'ils disposent d'un avis coordonné de l'Association sur les questions centrales.

Dans le même temps, un échange direct avec les autorités est entretenu, sous la forme de discussions au sommet seulement dès 2019 à un rythme annuel.
Étant donné que l'Association dépend principalement du système de milice, elle peut s'appuyer sur la précieuse expérience pratique et l'expertise des collaborateurs des établissements membres, ce qui est très apprécié dans les instances externes. Le Secrétariat est responsable de la sensibilisation aux questions pertinentes, de la mobilisation des forces vives, de l'organisation de la formation de l'opinion et de cibler les prises de position auprès des acteurs économiques.
Comme les intérêts à représenter dans le lobbying sont généralement motivés par des modèles économiques sous-jacents, il existe des opportunités régulières sur le marché financier pour se coordonner avec d'autres associations (bancaires). Les banques dites domestiques constituent en l'occurrence une combinaison fréquente, dont font partie, outre les banques régionales, la Banque Migros, le Groupe Raiffeisen et l'Union des Banques Cantonales Suisses. En plus de la représentation des intérêts, notre Secrétariat gère un site Web depuis l'été. Outre l'Association, il représente ses membres et informe sur la nature des banques régionales (historique, statistiques, sites). Des articles de presse y sont régulièrement publiés sur l'Association, ainsi que des prises de position. La version française de ce site Web a été mise en ligne en automne. Afin de personnaliser le contact avec les membres, notre directeur visite les établissements sur place.

Aperçu des mesures

Le Secrétariat a encadré sept groupes de travail au total, pris part à douze auditions et procédures de consultation, participé à huit consultations et collaboré à trois prises de position. Les sujets abordés comprenaient entre autres les révisions de circulaires à la suite des dispositions de Bâle III, des ajustements par voie d'ordonnance visant à faciliter les initiatives FinTech et le rapport par pays du GAFI, ainsi que la contribution à la formulation du document de synthèse sur la proportionnalité.
Les intérêts des banques régionales sont d'empêcher ou du moins d'atténuer toute disposition onéreuse. Cela a été particulièrement le cas lors de la révision des dispositions sur le blanchiment d'argent faisant suite au rapport par pays du GAFI. Le principe de la proportionnalité, auquel notre Association a fortement contribué, revêtait une importance particulière en 2018. Au cours du premier semestre de cette année, il s'est agi de travailler dans un groupe de travail spécialement créé par l'ASB, dans le but d'élaborer un document de synthèse soutenu par la branche. Nous avons été en mesure de défendre nos intérêts avec d'autres groupes bancaires aux vues similaires et de les ancrer dans le document paru entre-temps, accessible au public. L'idée de réserver le principe de proportionnalité pas seulement aux petites banques était pertinente pour obtenir une position soutenue par toute la branche.
Le régime des petites banques, lancé par la FINMA fin 2017, poursuit un objectif similaire de simplification réglementaire. D'une part, un «panel d'experts des petites banques» a été créé, permettant aux autorités de garantir des échanges structurés avec les établissements des catégories de banques 4 et 5. D'autre part, un projet pilote a été lancé pour tester des simplifications au niveau des circulaires, à condition que la banque en question ait surpassé les indicateurs-clés. Le Secrétariat a constitué un groupe d'experts soutenant notre représentation dans le groupe de travail qui accompagne le projet. La pertinence en prise avec la pratique de nos experts a permis de mettre en œuvre avec succès des propositions concrètes et réalisables.

Thèmes réglementaires

Les thèmes du marché financier abordés en 2018 ont un contenu très varié et couvrent un large éventail de son niveau de maturité: par exemple, nous avons commenté l'un après l'autre les chiffres marginaux des circulaires. Le Secrétariat participe également à des groupes de travail se concentrant à un stade précoce sur les nouvelles tendances réglementaires susceptibles d'affecter le marché financier. Ont fait partie de la première catégorie en 2018 les circulaires relatives à la mise en œuvre de Bâle III ainsi que les ordonnances et l'autoréglementation en matière de blanchiment d'argent résultant du rapport par pays du GAFI. Plus les résultats de la procédure de consultation sont concrets, plus il est important que nos experts des banques apportent leur expertise pratique. Pour l'Association, il s'agit du facteur critique de succès par excellence. Elle remercie ici toutes les personnes impliquées de leur engagement. Il incombe ensuite à l'Association de coordonner ces prises de position avec les autres participants à la procédure de consultation afin d'obtenir le plus de résonance possible.

Le droit bancaire suisse est basé sur le principe «Same risk – same rule»

Les sujets au sens de la deuxième catégorie, qui occupait encore la branche de manière générale en 2018, sont les mesures de réduction des risques dans les affaires avec des immeubles de rapport telles que requises par les autorités, les idées de réforme pour un remaniement de l'impôt anticipé et du droit de timbre, l'orientation future de la garantie des dépôts et l'Initiative «Monnaie pleine». Bien que le sujet de la fiscalité soit débattu depuis belle lurette, les immeubles de rapport sont un phénomène étroitement lié à la politique de taux d'intérêt bas (mot clé «Situation d'urgence de placement»). Ces deux sujets continueront de nous occuper en 2019. Depuis septembre, l'idée du Conseil fédéral est également connue de vérifier si PostFinance peut être autorisée à pratiquer les affaires de crédit à l'avenir. À cette fin, l'Association est active dans le cadre de la CBD afin d'attirer l'attention sur les risques politiques et économiques associés.

Le principe de proportionnalité, qui revêt une importance de politique réglementaire, est un sujet primordial pour les banques régionales. L'objet d'une réglementation généralement définie au niveau législatif en constitue le point de départ. Le principe soulève la question de la portée nécessaire des réglementations ultérieures pour la mise en œuvre au niveau d'ordonnance et de circulaires et pour quelles banques quelles prescriptions devraient s'appliquer en fonction des risques. Le spectre va de la mise en œuvre systématique de la formulation pour tous les établissements bancaires aux classements basés sur le risque.

Pour périphraser, les éclaireurs vendant des gâteaux pour une action de charité ne sont

pas tenus de remplir des obligations déclaratives multilingues et ne s'attendent pas à une visite du laboratoire cantonal à domicile. Néanmoins, cette action n'est pas perçue comme une menace «systémique» pour la santé de la population et la protection des consommateurs n'est pas considérée comme menacée.

Cette image délibérément exagérée montre en quoi consiste le principe de proportionnalité évoqué ici: la question est de savoir dans quelle mesure les réglementations sur les risques liés aux transactions bancaires internationales doivent s'appliquer aux établissements actifs uniquement dans de petites régions de la Suisse. L'Association estime que le domaine réglementaire du droit des marchés financiers offre la possibilité d'empêcher une augmentation artificielle du prix des activités sans nuire à l'objectif de la réglementation. Le principe de proportionnalité conduit donc concrètement à la réduction de mesures complexes à faible valeur réglementaire pour des modèles économiques plus simples. Au sens du Message de 1934 sur la loi sur les banques et les caisses d'épargne, on peut supposer ici un principe qui correspond à la maxime «same risk – same rule».

La FINMA a lancé le projet «Régime des petites banques» en raison de la pression croissante exercée par la politique et l'industrie pour attacher une plus grande importance au principe de proportionnalité. L'idée de base retenue est qu'en cas de dépassement des obligations réglementaires, des simplifications soient admises dans la transposition de la législation. Plus de deux douzaines de banques régionales participent au projet pilote qui a démarré au second semestre. Il est accompagné d'un groupe de travail issu du nouveau «Groupe d'experts Petites banques» également créé par la FINMA. Le Secrétariat, accompagné d'experts, soutient la vice-présidente, Marianne Wildi, qui, en tant que représentante des banques régionales, en défend les intérêts. Il est prévu que les ajustements réglementaires nécessaires soient apportés de manière à ce que le régime des petites banques puisse entrer définitivement en vigueur à compter du 1er janvier 2020.

Extraits du Message 1934:

«La grande diversité qui caractérise le système bancaire suisse rend très difficile la tâche du législateur. Il ne saurait être question d'édicter des prescriptions à la fois générales, uniformes et rigides. La loi sur le contrôle des banques devra se borner à énoncer des principes généraux, qui doivent autoriser certaines exceptions. En effet, on ne saurait soumettre au même régime la petite banque qui fait spécialement les opérations de crédit foncier et la grande banque commerciale qui, elle aussi, effectue des prêts hypothécaires.» **(p. 174)**

«Les mesures envisagées doivent assurer une gestion prudente et empêcher le renouvellement des fautes commises.» **(p. 175)**

«La loi tend à réaliser par l'emploi simultané de plusieurs moyens la sécurité qu'elle veut procurer aux déposants.» **(p. 176)**

L'efficience du processus de réglementation, et donc l'effectivité de la réglementation, fait l'objet d'une autre initiative politique qui appelle à une distinction plus claire entre la réglementation et la surveillance du marché financier (Motion Landolt, 17.3317). En dernière analyse, il s'agit également d'une question d'ordre politique, l'efficacité de l'action étatique étant au centre des préoccupations. Il convient de rappeler que nos banques sont tout d'abords des entreprises. Et quiconque agit de manière entrepreneuriale, requiert la sécurité juridique. En revanche, la réglementation du secteur bancaire actuel englobe en réalité un large éventail de valeurs allant de la loi «dure» aux explications «soft» sur les circulaires. Si, en tant qu'association, nous entrevoyons ici une importante nécessité d'agir, l'essentiel est d'assurer une répartition claire des compétences et une transparence dans le cadre réglementaire imbriqué du secteur financier. Nous soutenons donc une révision des structures établies.

Les autres thèmes abordés en 2018 comprenaient la formation, la protection des données et les technologies financières, qui ont été supervisées par nos représentants dans les instances (voir les rapports abrégés ci-après). Enfin, il existe deux problèmes internationaux dans lesquels le Secrétariat participe dans les groupes de travail correspondants de l'ASB: l'imposition de l'économie numérique et l'accès au marché communautaire. Dans les deux cas, il n'est pas répondu directement aux préoccupations des banques régionales, mais il importe de suivre les évolutions futures possibles qui pourraient affecter les banques suisses en général.

Activités en réseau

Le Secrétariat de l'ABRS assure également la tâche de mise en réseau. D'une part, son directeur visite régulièrement les membres sur place. De cette manière, les besoins et les préoccupations des banques membres peuvent être relevés et les projets actuels et intentions expliqués.

Le colloque ABRS à l'automne à Olten sur le thème LSFin, en plus de la dimension liée au contenu, offre d'autre part une possibilité d'échange entre les membres (voir le reportage photo).

En ce qui concerne le monde externe, le président et le directeur ont maintenu des contacts et des échanges de vues réguliers avec des représentants des autorités (FINMA, SIF, BNS), du Parlement, d'autres associations du marché financier et d'autres organisations de politique économique.

Perspectives

Pour 2019, l'accent de nos activités de représentation des intérêts pour les banques régionales sera mis sur les domaines suivants:

- Processus de régulation: Bâle III final, proportionnalité, rôle de la FINMA
- Politique fiscale: débat sur la réforme concernant le droit de timbre et l'impôt anticipé
- Numérisation: Swiss Cloud, Open Banking, e-ID et Cyber Security
- Marché hypothécaire: mesures relatives aux immeubles de rapport, changement de système (élimination de la valeur locative et déduction des intérêts passifs)
- Garantie des dépôts
- Formation: réformes et coordination dans la formation et le perfectionnement dans le secteur bancaire

Enfin, nous comptons sur les élections au Conseil national et au Conseil des États en octobre 2019 pour élargir la représentation de nos membres au Parlement!

Position de l'Association

Représentation des intérêts et tâches principales

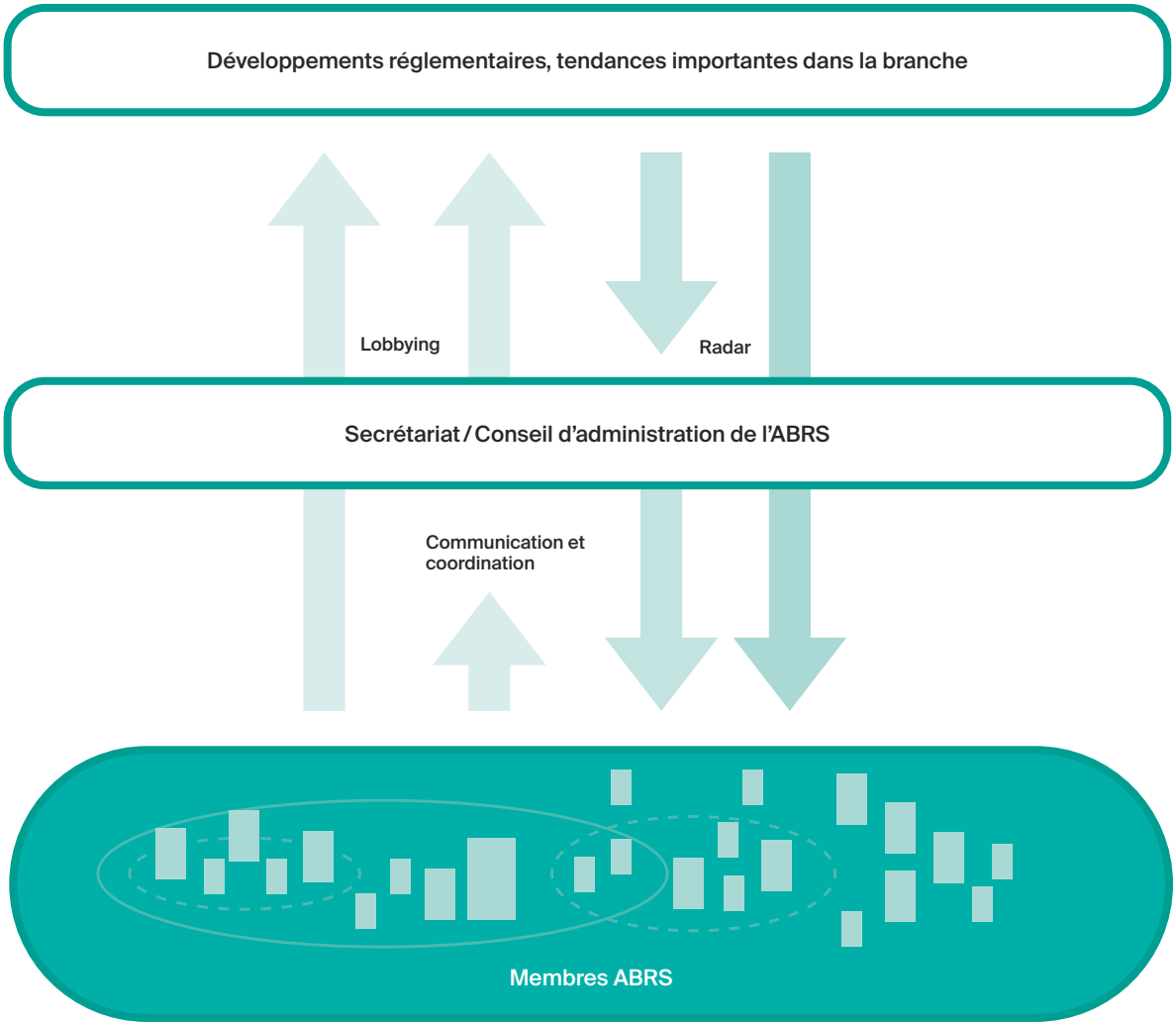

Clé de voûte dans l'univers associatif

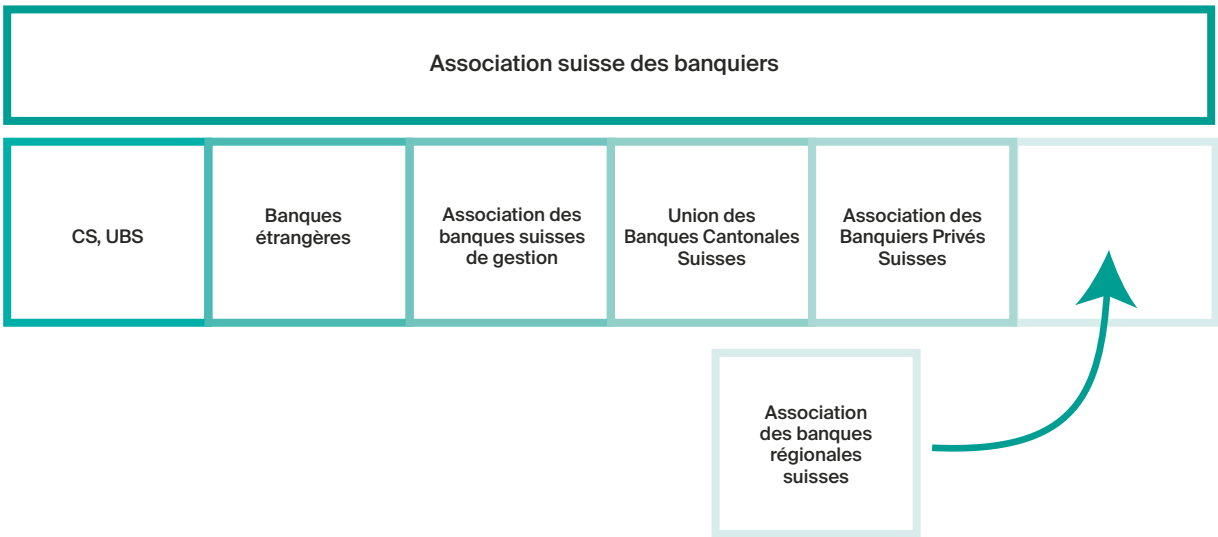

Keyfigures

Nombre de banques suisses

	2007	2012	2017
Banques cantonales	24	24	**24**
Grandes banques	2	2	**4**
Banques régionales et caisses d'épargne	76	66	**62**
Banques Raiffeisen	1	1	**1**
Banques boursières	48	47	**43**
Banques en mains étrangères	122	103	**76**
Succursales de banques étrangères	30	28	**23**
Banques privées	14	13	**6**
Autres banques	6	13	**14**
Total	330	297	**253**
Banques d'importance systémique	–	2	**5**

Crédits hypothécaires

Indications en %

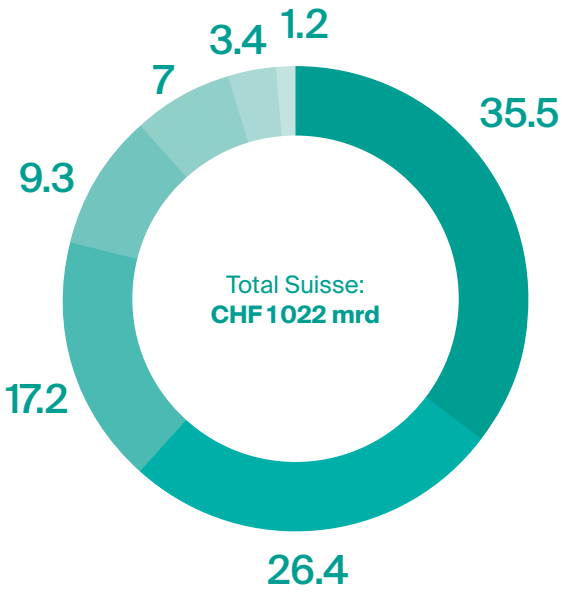

- Banques cantonales
- Grandes banques
- Banques Raiffeisen
- Banques régionales et caisses d'épargne
- Groupes bancaires non mentionnés
- Banques étrangères
- Banques boursières

Total du bilan

Indications en %

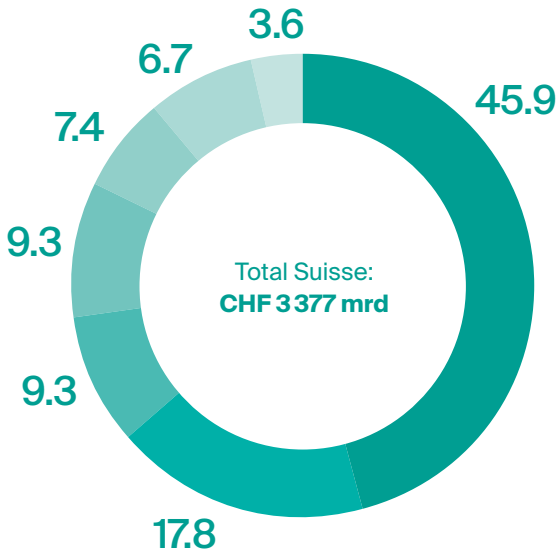

- Grandes banques
- Banques cantonales
- Banques étrangères
- Groupes bancaires non mentionnés
- Banques Raiffeisen
- Banques boursières
- Banques régionales et caisses d'épargne

Source: BNS

Commissions d'experts

Commission spécialisée Droit et Compliance (KORECO)
Certains projets ont été d'une importance primordiale en 2018, déclenchés par une impulsion venant de l'étranger comme fil conducteur. Après l'adoption de la LSFin/LEFin en juin, nous participons à la procédure de consultation sur les ordonnances. À cette fin, le Secrétariat de l'ABRS a formé une task force interne chargée de faire valoir les intérêts des banques régionales dans le cadre de l'ASB. De même, nous avons contribué à la révision de la LBA, de l'OBA-FINMA et de la CDB 20, qui découle des conclusions du rapport par pays du GAFI. Nous avons également pris position sur les recommandations du Global Forum et informé le représentant de la Suisse des négociations. Le suivi de la révision de la loi sur la protection des données, qui était non seulement liée au message, mais également à la planification des mesures relatives aux négociations parlementaires, est toujours d'actualité. Enfin, il existait aussi deux projets «domestiques»: d'une part, le processus de formation de l'opinion pour la représentation suisse dans les instances internationales doit être repensé. D'autre part, le processus de réglementation au sein de la constellation SIF, FINMA, BNS et DFF fait l'objet d'une initiative parlementaire (motion Landolt). Nous coordonnons notre représentation des intérêts dans ces questions importantes pour les banques nationales au sein de la CBD.

Commission spécialisée Fiscalité (STEKO)
Les sujets à connotation internationale ont dominé en 2018. Le projet fiscal 17 était une réforme importante du positionnement de la Suisse dans la concurrence fiscale internationale, qui devra encore passer l'épreuve politique en 2019. L'ABRS soutient cette réforme dans l'intérêt général de la place économique suisse. Depuis plusieurs années, le secteur financier se préoccupe de la suppression du droit de timbre et de la révision de l'impôt anticipé. Ces sujets ont de nouveau été mis en avant à l'occasion de la reconnaissance temporaire de l'équivalence de la bourse suisse par l'UE. Le passage du principe du débiteur à celui d'agent payeur associé à la révision de l'impôt anticipé devrait entraîner des coûts et des risques supplémentaires pour les banques. Pour les banques de détail axées sur le marché intérieur qui ne se financent pas sur le marché des capitaux, les inconvénients de cette révision l'emporteront probablement. C'est pourquoi nous nous sommes impliqués pour leur délimitation. Cela restera un sujet important également pour la nouvelle année et nous continuerons à travailler en coopération avec les autres banques suisses.

Notre réseau: Les banques régionales exercent des représentations dans diverses instances, notamment auprès des institutions suivantes: Association suisse des banquiers (ASB), Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Banque nationale suisse, Coordination des banques domestiques (CBD), economiesuisse, esisuisse, FINMA (groupes de travail), SIX Interbank Clearing SA, SIX Payment Services SA, SIX Paynet SA, Swisskey SA, SwissSign Group SA

Commission spécialisée Numérisation (FKD)

La Commission nouvellement constituée s'est fortement impliquée dans les domaines de l'ouverture de comptes pour les sociétés blockchain, Open Banking, Cyber Security et Swiss Cloud. En conséquence, l'ASB a été en mesure de publier un guide d'ouverture de compte pour de telles sociétés. Dans le domaine Open Banking, la coopération avec «Swiss Fintech Innovations» s'est intensifiée, ce qui a permis d'établir dès le départ des normes satisfaisant les divers groupes de parties prenantes. SIX a déjà mis en œuvre de premiers cas d'utilisation en tant que Swiss Corporate API, de sorte que les solutions d'entreprise puissent à l'avenir être intégrées plus facilement aux systèmes bancaires. Les travaux sur les deux sujets très importants pour nous les banques régionales, soit la Cyber Security et le Swiss Cloud, sont toujours en cours. En matière de cybersécurité, l'objectif est d'améliorer l'échange d'informations et la coordination plurisectorielle. L'initiative Swiss Cloud doit élaborer les bases permettant aux banques d'utiliser des services comparativement économiques à partir du cloud.

Commission spécialisée Formation (BIKO)

L'année 2018 a été riche en événements pour la BIKO. Dans le domaine de la formation de base et du perfectionnement, les projets ont été axés sur le développement durable de la formation bancaire pour l'avenir. Les intérêts des banques régionales ont été représentés directement dans l'instance de formation. Le projet «Employées de commerce 2022» a été lancé début 2018. L'objectif de ce projet est de rendre la formation commerciale initiale – en tant qu'apprentissage le plus prisé de Suisse – apte à relever les défis de l'avenir. La formation commerciale banque initiale bénéficie déjà depuis le début de l'apprentissage en 2019 des optimisations avec un catalogue d'aptitudes partielles pour employés de banque. L'ASB recommande à ses membres de certifier leurs conseillers à la clientèle conformément à la norme SAQ «Conseiller à la clientèle banque». À l'heure actuelle, plus de 10 000 conseillers à la clientèle banque certifiés SAQ sont actifs dans plus de 50 banques de tous les groupes bancaires. La législation LSFin/LEFin en procédure de concertation jusqu'en février 2019 occupait toujours la BIKO à fin 2018. En fonction de l'évolution, l'instance procédera également à des échanges de vues en 2019.

Commission spécialisée Régulation marchés financiers et prescriptions comptables (KFR)

L'année 2018 a commencé avec l'audition combinée de cinq circulaires en tout en relation avec la mise en œuvre de Bâle III. Nous avons pu obtenir un allègement massif pour les petites banques. À cette fin, nous avons soumis, encore avant la création de l'Association, notre propre prise de position à la FINMA en plus de notre collaboration dans le cadre de l'ASB, afin de souligner les intérêts particuliers des banques régionales. Nous avons aussi apporté notre propre contribution lors de l'audition sur la circulaire Activités d'audit, qui a également été révisée au début de l'année. Bon nombre de nos requêtes ont ensuite été intégrées à la réglementation, par exemple des allègements dans la publication. Il est également important pour les banques régionales que l'obligation relative aux ratios étendus et à la circulaire de répartition des risques ait été mise en œuvre au cours de l'année. Lors de la nouvelle réglementation de la répartition des risques, nos requêtes ont été prises en compte à notre entière satisfaction. Enfin, nous avons réussi à faire en sorte que la FINMA fasse des concessions aux petites banques en matière de correctifs de valeur pour risques de défaillance (perte prévue par rapport à la perte encourue) en renonçant à l'introduction de l'approche EV.

Conseil d'administration

Peter Ritter | Michael Steiner | Christian Heydecker | Rolf Zaugg | Jürg Gutzwiller | Jürg Ritz | Marianne Wildi | Markus Boss | David Sarasin | Markus Gygax | Markus Gosteli

Secrétariat

Jürg de Spindler
Directeur

Manuela Kohler
Assistante de la Direction

Ariane Quarroz
Assistante de la Direction

Membres

Acrevis Bank AG

AEK BANK 1826 Genossenschaft

Alpha RHEINTAL Bank AG

Baloise Bank SoBA AG

Bank BSU Genossenschaft

Bank EEK AG

BANK EKI Genossenschaft

Bank Gantrisch Genossenschaft

Bank in Zuzwil AG

Bank Leerau Genossenschaft

Bank Linth LLB AG

Bank Oberaargau AG

Bank SLM AG

Bank Sparhafen Zürich AG

Bank Thalwil Genossenschaft

BANK ZIMMERBERG AG

BBO Bank Brienz Oberhasli AG

Bernerland Bank AG

Bezirks-Sparkasse Dielsdorf Genossenschaft

Biene Bank im Rheintal Genossenschaft

BS Bank Schaffhausen AG

Bürgerliche Ersparniskasse Bern, Genossenschaft

Caisse d'Epargne Courtelary SA

Caisse d'Epargne de Nyon s.c.

Clientis AG

Clientis Bank Aareland AG

Clientis Bank im Thal AG

Clientis Bank Oberuzwil AG

Clientis Bank Thur AG

Clientis Bank Toggenburg AG

Clientis EB Entlebucher Bank AG

Clientis Sparkasse Oftringen Genossenschaft

Clientis Zürcher Regionalbank Genossenschaft

Crédit Mutuel de la Vallée SA

DC Bank

Entris Banking AG

Ersparniskasse Affoltern im Emmental AG

Ersparniskasse Rüeggisberg Genossenschaft

Ersparniskasse Schaffhausen AG

Esprit Netzwerk AG

GRB Glarner Regionalbank Genossenschaft

Hypothekarbank Lenzburg AG

Leihkasse Stammheim AG

Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG

Regiobank Männedorf AG

Regiobank Solothurn AG

SB Saanen Bank AG

Spar- und Leihkasse Bucheggberg AG

Spar- und Leihkasse Frutigen AG

Spar- und Leihkasse Thayngen AG

Spar- und Leihkasse Wynigen AG

Spar- und Leihkasse Riggisberg AG

Sparcassa 1816 Genossenschaft

Sparkasse Schwyz AG

Sparkasse Sense

Banque Valiant SA

VZ Depotbank AG

WIR Bank Genossenschaft

Zürcher Landbank AG

Impressum

Éditeur et rédaction
Verband Schweizer Regionalbanken
Association des banques régionales suisses
Mattenstrasse 8
3073 Gümligen
www.regionalbanken.ch

Concept et réalisation
Schmucki Agentur für Kommunikation AG
www.schmucki.swiss

Photos
Ben Zurbriggen, Biel / Bienne
Béatrice Devènes, Berne
Entris Banking AG, Gümligen

Verband Schweizer Regionalbanken
Association des banques régionales suisses
Mattenstrasse 8
3073 Gümligen

www.regionalbanken.ch